

# **OUTAOUAIS ALLIANCE**

---



**Soumission aux États  
Généraux sur la situation et  
l'avenir de la langue  
française au Québec**

*Date de soumission  
Le 24 novembre 2000*

*Date de présentation  
le 6 décembre 2000*

*Par*

*Richard Henderson, Président  
et  
John Trent, Vice-Président*

*18 B, Caron - Hull (QC) - J8Y 1Y7  
(819) 777-0177 – 1-877-733-0177  
(819) 777-6382 (téléc) – [oa@magma.ca](mailto:oa@magma.ca)  
[www.outaouaisalliance.com](http://www.outaouaisalliance.com)*

## Table de matières

Section A	<i>Outaouais Alliance</i>	Page 3
Section B	<i>Sommaire : notre vision de la situation de la langue au Québec</i>	Page 4
Section C	<i>La collectivité anglophone de l'Outaouais</i>	Page 5
Section D	<i>De problème à partenaire</i>	Page 6
Section E	<i>Encourager le partenariat</i>	Page 8
Section F	<i>Trois approches à la politique linguistique du Québec... plus une</i>	Page 9
Section G	<i>Recommandations</i>	Page 11

## *Section A*

# **Outaouais Alliance**

Outaouais Alliance, qui a été fondée en 1982, est l'association régionale qui représente la collectivité anglophone d'une région qui s'étend à l'est au-delà de Montebello et à l'ouest jusqu'aux Rapides-des-Joachims, au nord jusqu'au Plateau Laurentien et au sud jusqu'à la rivière des Outaouais.

Les points suivants résument les principales caractéristiques de la collectivité anglophone de l'Outaouais :

- Des immigrants anglophones furent les premiers colons dans l'Outaouais
- Les Anglophones constituent 16,6 p. cent de la population de l'Outaouais, soit environ 50 000 personnes
- La majorité de la population anglophone de l'Outaouais vit dans la région de Hull-Aylmer
- La communauté anglophone a une longue histoire et un patrimoine important
- Les Anglophones urbains sont plus ou moins bilingues, tandis que la collectivité rurale l'est moins.

## *Section B*

# **Sommaire : notre vision de la situation de la langue au Québec**

1) Le but fondamental de la législation sur la langue au Québec doit être de préserver et de protéger la langue française dans un esprit de coopération et de compréhension avec les collectivités linguistiques minoritaires. Cela ne réussira pas par une législation punitive, parce que la réputation du Québec au Canada et dans le monde en souffrira trop, et d'ailleurs elle en a déjà souffert. Ni, sommes-nous forcés de conclure, peut-on y arriver par « liberté de choix » sans un certain encouragement de l'État. Les États généraux doivent rechercher un équilibre.

2) La question qu'étudient les États généraux n'est pas que linguistique. On doit la comprendre dans un contexte démocratique de droit et d'obligation, tant pour la majorité que pour les minorités linguistiques. Tout comme les minorités linguistiques doivent respecter la langue de la majorité francophone, ainsi les Francophones doivent respecter les droits des minorités linguistiques, en particulier des Québécois anglophones qui ont apporté des contributions historiques à la province. Ni les Français, ni les Anglais ne réussiront en s'abaissant les uns les autres. Nous recherchons une attitude constructive.

3) Peut-être bien que tout le monde ne sera pas d'accord avec nous, mais nous croyons qu'il y a eu un changement fondamental d'attitude au sein de la communauté anglophone au cours des dernières décennies. De plus en plus d'Anglophones voient les avantages du bilinguisme, sont bilingues, acceptent le français comme langue commune du Québec, et protègent même cette partie française de leur culture et de leur patrimoine qui a été si difficilement gagnée. Nous ne sommes pas des Québécois par défaut. Nous avons choisi de vivre comme Anglophones dans un Québec français, et nous en sommes fiers. Nous voulons être considérés comme un « partenaire », et non comme un « problème ».

4) En même temps que nous nous battons pour préserver nos droits langagiers de minoritaires et pour nous créer une place de partenaires dans le nouveau Québec, nous comprenons tout à fait les difficultés qu'éprouve la langue française dans une Amérique du Nord anglophone. Nous comprenons, et plus que vous ne pourriez imaginer, ce que c'est que d'être une minorité et de devoir continuellement se battre pour maintenir sa culture et ses institutions.

5) Bien que certains Anglophones soient plus visibles par leur antagonisme, nous sommes persuadés que le véritable danger qui se pose au Québec français ne vient pas des Canadiens anglophones, mais de la nouvelle domination mondiale de la culture anglo-américaine et la menace que font peser les nouvelles technologies de communication. Nous croyons que nous pouvons être un partenaire créateur d'une politique proactive du Québec pour offrir des occasions bilingues dans un programme pour un français de qualité.

6) Nous croyons qu'on peut amener un esprit de coopération et de compréhension au sein des minorités linguistiques en apportant des changements marginaux aux politiques linguistiques, des changements qui ne menaceront pas la législation de base qui vise à protéger et à préserver la langue française. Le remplacement d'une orientation punitive des politiques par un programme plus alléchant d'incitatifs, éliminera, croyons-nous, de nombreux aspects d'une législation qui a coûté si cher au Québec en termes d'investissement et de développement. Les Québécois anglophones pourraient même devenir des ambassadeurs d'une orientation nouvelle.

7) Enfin, nous sommes d'avis que la force de la langue française au Québec et le respect croissant de la collectivité minoritaire anglophone sont des signes encourageants du renforcement de l'entente entre les deux collectivités linguistiques officielles du Canada.

## *Section C*

# **La collectivité anglophone de l'Outaouais**

Dans les zones urbaines de l'Outaouais, la collectivité anglophone est intégrée, en gros bilingue, souvent biculturelle, et elle vit généralement en harmonie linguistique avec la collectivité francophone.

On ne peut pas dire toutefois que la collectivité anglophone de l'Outaouais s'exprime d'une même voix sur toutes les questions. On y trouve la même diversité d'approche et d'opinion que l'on peut trouver dans n'importe quel groupe. Toutefois, un grand nombre de jugements que portent les observateurs externes sur la minorité anglophone de l'Outaouais sont souvent des observations largement dépassées.

Par exemple, dans les zones rurales où les Anglophones dépassent largement en nombre les Francophones, on tient pour acquis souvent que la Charte de la langue française n'est ni appliquée ni respectée. L'histoire récente nous montre qu'il y a eu des changements d'attitudes importants à cet égard.

Shawville constitue un bon exemple de ce fait. On a récemment braqué les projecteurs sur cette municipalité à 92 p. cent anglophone, par suite de plusieurs visites de l'Office de la langue française qui enquêtait sur des plaintes concernant des violations, par des commerces, de la Charte de la langue française.

Ces violations étaient indéniables, mais la réaction de la collectivité à ces plaintes peut surprendre. Le conseil municipal de Shawville a recherché, et reçu, les conseils et l'appui d'Outaouais Alliance dans l'élaboration d'une politique qui respecterait l'esprit de la Charte tout en respectant le caractère à prédominance anglophone de la municipalité. Depuis lors, le conseil a adopté la position que la langue française doit être respectée dans toute transaction officielle et qu'elle doit apparaître sur toutes les affiches. La plupart des affiches sont maintenant unilingues françaises ou bilingues avec des caractères d'égale grandeur. Il ne reste que quelques affiches unilingues anglaises. Il y a eu un effort concerté pour offrir, en outre, un service bilingue dans les commerces. Ces changements ne respectent peut-être pas la lettre de la Loi, mais ils en respectent le principe par lequel ils veulent être régis : avec un respect et une préoccupation entière envers la minorité du territoire.

Récemment, Shawville a décidé de lancer une revitalisation de son secteur commercial. Dans le cadre de ce processus, il a été décidé que des cours de français seraient offerts aux gens d'affaires pour mieux servir la population. Plus de 40 personnes s'y sont inscrites.

Ces gestes peuvent paraître insignifiants dans l'esprit de certains, mais ils sont bien loin du portrait que l'on a peint de Shawville comme un grand bastion de la résistance anglaise, et il fait mentir le fait que les Anglophones du Québec ne croient pas à l'importance de la langue française au Québec, et même au Canada.

## *Section D*

# **De problème à partenaire**

La Commission des États généraux sur l'état et l'avenir de la langue française au Québec arrive à un moment de l'histoire du Québec que l'on peut décrire comme essentiel.

Depuis que Jacques Cartier et ses camarades explorateurs ont mis les pieds au Canada, la langue française a fait partie intégrante du paysage culturel de l'Amérique du Nord. Avec l'arrivée des Anglais, le Canada devint le champ de bataille de trois cultures en concurrence pour un même territoire.

Bien que le choc des cultures ait été, dans le passé du Canada, parfois une bataille sanglante pour la domination culturelle et politique, ces batailles épiques ont été le plus souvent un reflet d'une guerre importée d'Europe.

En dépit de nombreux retours à des conflits armés, il s'est fait jour éventuellement une entente entre les gens qui habitaient cette terre. Les premiers auteurs de cette entente furent Louis-Hippolyte Lafontaine et Robert Baldwin. Leur but était d'initier un système démocratique et représentatif où les droits et libertés des minorités pourraient être protégés. Fréquemment, les Canadiens sont retournés à cette entente et ont trouvé qu'elle était une pierre de touche de nos valeurs collectives. Le modèle mondial de conquête et de domination fut délaissé en faveur du nouveau modèle de cohabitation dans un nouveau territoire.

Malgré cette entente, la langue française elle-même a connu des pressions constantes à cause du nombre d'Anglophones qui vivent en Amérique du Nord. On peut donc dire que la langue et la culture françaises n'auraient pas survécu sans la présence de deux facteurs déterminants :

1. La volonté des Francophones de nourrir leur langue et leur culture en développant sa force économique et culturelle par une éducation publique, le renforcement des programmes sociaux, et une législation protectrice.
2. L'entente entre les Anglophones et les Francophones du Canada.

Au cours de ces trente dernières années, le Québec a pris la tête d'un mouvement pour assurer la survie de la langue française. Par une législation sur la langue, le Québec a consolidé sa place comme berceau de la langue française en Amérique du Nord.

Dans le reste du Canada, la majorité anglophone a acquiescé à un bilinguisme officiel et a intégré la législation linguistique dans la Charte des droits et libertés. Le gouvernement fédéral a créé la plupart des institutions culturelles francophones bien connues au Canada, dont Radio-Canada, le Conseil des Arts et l'Office national du film, pour n'en mentionner que quelques-unes.

L'histoire du Québec renferme des pages souvent oubliées : l'histoire de la bataille des Anglophones qui ont vécu leur vie et ont contribué à forger des collectivités québécoises. Dans leurs propres collectivités, les Anglophones du Québec ont subi des déséquilibres en nombre semblables à ceux auxquels font face les Francophones du Canada.

Bien qu'on puisse faire ce parallèle quant au nombre, il serait ridicule d'en inférer que l'anglais est en péril au Québec. Avec la technologie contemporaine, aucun Québécois anglophone n'est bien loin de la langue anglaise et de l'influence omniprésente de la culture américaine.

Toutefois, la collectivité anglophone a souffert d'une réduction en nombre telle qu'aucune collectivité n'en a connue en Amérique du Nord depuis le déplacement des Loyalistes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En gros, la moitié de la collectivité anglophone a quitté le Québec au cours des trente dernières années. Cet exode, bien qu'il ait été volontaire, a été attribué à l'instabilité politique et économique du Québec et peut-être, aux perceptions qui entouraient les restrictions imposées aux Anglophones par la Charte de la langue française.

Au Québec, les mesures nécessaires qui ont été prises pour protéger et préserver la langue et la culture françaises ont connu un énorme succès dans la revitalisation de la langue française, et assuré sa place normale comme langue principale des Québécois. Mais ce faisant, la population anglophone a souvent été pointée du doigt comme un obstacle au succès.

Pendant tout ce temps, sentant que leurs droits étaient érodés, les Anglophones ont réagi de façon défensive à cette perception qu'ils constituaient un problème. Ceux qui se sentaient insultés choisissaient d'être combatifs et stridents. D'autres, qui recherchaient la conciliation, savaient instinctivement qu'eux, Anglophones, n'étaient pas le problème; le problème est la domination culturelle anglo-américaine dans le monde. Il y a là une distinction qui, une fois comprise par plus de gens de part et d'autre, permettra peut-être à la collectivité anglophone de passer du statut de problème à celui de partenaire.

## *Section E*

# **Encourager le partenariat**

Les Québécois anglophones sont conscients des pressions qui s'exercent sur le français. En fait, on pourrait même dire à juste titre que la plupart des Québécois anglophones protègent et aiment la langue et la culture française. L'énoncé de mission d'Outaouais Alliance reflète cette compréhension dans l'article suivant :

Le but principal de l'organisme est de promouvoir une collectivité anglophone saine dans un Québec francophone sûr; un Québec fort au sein d'un Canada uni.

Toutefois, la collectivité anglophone a dû mener sa propre bataille pour maintenir ses institutions en vie au Québec. En général, la majorité francophone lui a consenti à certaines garanties, mais le débat reprend de plus belle lorsque les Québécois anglophones voient certaines de leurs institutions menacées par l'application d'une législation qui entend protéger la langue française. Plusieurs exemples viennent à l'esprit, mais aux fins de la clarté du présent exposé, nous n'en citerons que deux :

- Selon la loi québécoise, le droit d'une personne à travailler en français peut avoir une répercussion directe sur le droit d'une personne handicapée ou malade à recevoir des soins de santé dans sa propre langue.
- La loi québécoise précise qui peut se définir comme Anglophone. Cette rigueur a une répercussion importante sur l'accès des membres de la collectivité aux services en anglais.

Les débats publics prennent parfois un ton acerbe lorsqu'un groupe minoritaire prétend être victime de discrimination. Au Québec, on appelle les Anglophones « la minorité la mieux traitée au monde » et on lui dit d'arrêter de se plaindre lorsqu'elle essaie de corriger tout déséquilibre causé par la Charte de la langue française. Au Canada, on appelle le Québec « l'enfant terrible », et pire encore, lorsqu'il cherche à protéger la langue française. Les deux collectivités semblent avoir beaucoup en commun. Cependant, elles ne cherchent pas de terrain d'entente.

Pour chercher ce terrain d'entente, justement, au Québec, la collectivité anglophone et la majorité francophone doivent tenter d'élaborer de nouvelles ententes respectant le principe d'un intérêt commun envers l'épanouissement de l'autre.

## *Section F*

# **Les trois approches à la politique linguistique du Québec... plus une**

Dans le document de consultation intitulé *Le Français, parlons-en*, la Commission a tracé les grandes lignes des trois approches utilisées pour concevoir la politique linguistique du Québec : l'approche législative, l'approche sociale et l'approche de concertation internationale. C'est en nous fondant sur ces éléments d'une importance cruciale que nous aimerions esquisser les possibilités d'améliorer aujourd'hui les rapports entre les collectivités linguistiques du Québec. Et nous en suggérerons une autre.

### ***L'approche législative***

L'approche législative renferme en soi toutes les pommes de discorde de la minorité anglophone du Québec. Elle présente une orientation que la plupart des Anglophones du Québec, et même le reste du Canada, trouvent particulièrement odieuse : la bureaucratie coûteuse qui existe à seule fin de répondre aux plaintes déposées par des citoyens ordinaires contre des commerces qui ne se plient pas aux restrictions linguistiques.

Le coût de cette pratique douteuse est indécent, son efficacité est douteuse, et elle prête le flanc à des abus, comme tout système de surveillance déclenché seulement par des plaintes de citoyens.

Cette approche, qui consiste à imposer des amendes pour infraction à la Loi, suscite des contestations devant les tribunaux, des débats acerbes dans les médias et le harcèlement tant des individus inspectés que des inspecteurs eux-mêmes.

Le pire ennemi de la langue française est le déclin économique qui engendre l'exode des gens et des entreprises causé, en partie, par le climat de conflit qui règne au Québec.

On doit réviser la législation sur l'affichage dans un sens qui respecte la prédominance du français ainsi que le droit des autres minorités linguistiques.

La Charte devrait utiliser le système fiscal du Québec pour accorder des incitatifs à quiconque met en oeuvre des programmes de francisation, au lieu d'utiliser le système juridique pour punir.

Il faudrait aussi réviser les lois québécoises sur l'immigration pour permettre aux immigrants anglophones de faire instruire leurs enfants en anglais au Québec.

La minorité anglophone a besoin de dispositions qui lui permettront de continuer à protéger ses institutions conformément à la Charte québécoise des droits.

### ***L'approche sociale***

Le français est la langue commune du Québec. Cette province se compose toutefois de plusieurs milliers de collectivités, toutes différentes les unes des autres. Elles partagent certaines valeurs, dont la moindre n'est pas le besoin de protéger la langue et la culture françaises, mais on y trouve aussi des différences fondées sur la géographie, la culture et la langue. Par conséquent, l'approche sociale à une législation sur la langue doit élargir le concept des droits collectifs qui, à l'heure actuelle, se limite à la « loi de la majorité ». La question que le Québec doit se poser en révisant sa législation sur la langue est s'il est équitable en ce moment de recourir à une approche de type '*melting pot*' plutôt qu'à un modèle pluraliste fondé sur l'entente canadienne.

### ***L'approche internationale concertée***

La législation québécoise sur la langue doit se conformer aux normes établies par la communauté internationale et soutenir les contestations devant les tribunaux des droits de la personne. À ce jour, on n'a pas connu un succès complet sur ce point. Il faut sérieusement tenter de trouver les moyens qui permettront de réconcilier l'application des mesures de la Charte et les normes internationales minimales. Cela peut se faire seulement par le processus difficile de concilier les buts de la majorité avec les besoins de la minorité.

### ***L'approche unifiée : le partenariat***

L'idée de rechercher, au sein de la collectivité minoritaire, des partenaires qui puissent faire avancer la processus, n'est pas nouvelle. Par exemple, aujourd'hui, deux membres de la collectivité anglophone siègent à cette Commission. C'est deux de plus qu'il n'y en avait lorsque la Commission a siégé la première fois, il y a presque 40 ans. Ce fait, à lui seul, est significatif.

Toutefois, dans toute notre région et dans toute la province, on trouve des preuves éloquentes indiquant que la collectivité anglophone est fermement convaincue du bien-fondé de la bataille que mènent les Francophones pour conserver et protéger leur langue, et qu'elle est prête à les appuyer. Par exemple :

- Les résidents de Shawville se sont montrés disposés à respecter l'esprit de la Charte en insistant pour que le français paraisse sur toutes les affiches. Il y a 30 ans, ils auraient insisté sur le droit d'avoir des panneaux uniquement en anglais.
- L'inscription aux cours d'immersion française dans le système scolaire québécois anglophone est renversante.
- Le français langue seconde dans l'éducation aux adultes connaît une grande popularité, et la demande s'amplifie dans les régions rurales.
- Les leaders de la collectivité anglophone ont lancé de nombreux appels à un plus grand engagement dans la vie publique du Québec.

On pourrait donner à la collectivité anglophone les outils nécessaires à son épanouissement culturel et linguistique au sein d'un Québec français, sans empiéter, ou très peu, sur l'assise de la langue française au Québec. S'ils se sentent en sécurité, les Québécois anglophones deviendront des partenaires solides dans le combat mené pour protéger la langue et la culture françaises, et renouvelleront le lien historique qu'ils ont avec cette partie de leur patrimoine; on ne trouverait pas meilleurs ambassadeurs pour promouvoir et défendre la Charte.

## Section G

# Recommandations

1. Dans son rapport, la Commission devrait s'efforcer de corriger les mythes à l'égard de la collectivité des Québécois anglophones et exposer les faits quant à leur exode et quant aux contraintes qui ont été imposées à leur croissance économique et culturelle.
2. Il faudrait redéfinir le principe de la prédominance du français sur les affiches. Cette prédominance pourrait se définir comme suit :
  - A) Le français doit paraître sur toutes les affiches.
  - B) Le français doit figurer d'abord, avant ou au-dessus de toute autre langue.
  - C) L'autre langue ne doit jamais paraître en lettres plus grandes ou ne doit pas sembler dominer par la couleur ou par une marque qui la ferait ressortir au détriment du français.
3. L'orientation du mandat de l'Office de la langue française devrait être grandement modifiée. L'Office ne devrait plus avoir le mandat d'enquêter sur des plaintes et de percevoir des amendes pour non conformité. Il devrait plutôt devenir un organisme qui renseigne, et qui coordonne l'application des programmes de francisation en offrant des programmes volontaires et des incitatifs fiscaux. On devrait accorder des incitatifs fiscaux aux commerces qui appliquent des programmes de francisation volontaires et qui veillent à ce que l'affichage se conforme aux recommandations de la Charte. L'OLF veillerait alors à ce que les entreprises qui reçoivent des incitatifs continuent de se conformer à la Charte.
4. Les immigrants qui ont reçu la plus grande partie de leur instruction en anglais devraient se voir accorder le droit de faire instruire leurs enfants dans le système scolaire anglophone du Québec. Pour qu'ils inscrivent leurs enfants à des programmes d'immersion lorsqu'ils entrent à l'école, on devrait leur offrir des incitatifs fiscaux.
5. L'accès aux soins de santé dans sa propre langue devrait être un principe qui pèse lourdement dans la conception de la législation linguistique relativement au système de soins de santé.
6. La représentation de la collectivité anglophone doit être renforcée dans la fonction publique provinciale et dans tous les emplois publics.
7. Les habitants des zones rurales à prédominance anglophone ont besoin d'un plus grand accès à de l'instruction en français au moyen de programmes d'éducation des adultes et de cours donnés par des associations communautaires.
8. Le gouvernement devrait mettre en oeuvre des programmes d'échanges culturels entre étudiants pour favoriser une plus grande compréhension entre les collectivités culturelles partout au Canada.
9. Une fois cette réforme réalisée, la collectivité anglophone sera en meilleure position pour expliquer, promouvoir et défendre une nouvelle Charte de la langue française qui favorise le français comme langue commune tout en respectant les droits des minorités.